

La Nation

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Journal vaudois

RF + FA

Le moteur de toute l'affaire est que les Etats qui nous entourent contestent la légitimité des statuts fiscaux privilégiés que certains cantons accordent aux entreprises multinationales pour les retenir sur leur sol. En d'autres termes, pour garantir une bonne concurrence économique, il faut réduire l'indépendance fiscale des Etats.

La RIE III, soit la troisième réforme de l'imposition des entreprises, avait pour but de satisfaire à ces exigences internationales tout en créant de nouveaux outils fiscaux. Le 12 février 2017, le peuple refusa cette réforme, notamment à cause de l'absence, dénoncée par la gauche, de compensations sociales suffisantes aux pertes fiscales qui en résulteraient.

Le Conseil fédéral reparti à l'attaque avec le PF17 (Projet fiscal 2017), qui sembla assez rapidement promis à une même déroute. Pour éviter un nouveau ratage, des parlementaires de gauche et de droite mirent sur pied l'accord RFFA: on «compenserait» les pertes fiscales par une augmentation équivalente des ressources de l'AVS: en gros deux milliards contre deux milliards. De là cet acronyme composite: RF pour «réforme fiscale» et FA pour «financement de l'AVS».

Les deux milliards de l'AVS seraient financés, d'une part (1,2 milliard) par une augmentation paritaire de 0,3%

des cotisations salariales, d'autre part (800 millions) par une contribution de la Confédération.

Chaque canton fixerait un taux unique pour l'imposition du bénéfice des sociétés, qui serait plus élevé qu'aujourd'hui pour les multinationales et moins pour les entreprises locales. Ce taux devrait rester assez bas pour que les premières restent dans le pays et assez élevé pour ne pas porter une trop lourde atteinte aux finances de l'Etat.

Entretemps, l'Etat de Vaud avait pris de l'avance en décidant souverainement de mettre en œuvre la «part vaudoise de la RIE III», avec un taux unique de 13,79%. Le peuple a accepté la réforme, elle fonctionne depuis janvier 2019. Il est encore un peu tôt pour juger de son efficacité et de ses effets secondaires. D'autres cantons ont pris des dispositions semblables.

Un référendum ayant été lancé contre la RFFA, le peuple votera le 19 mai. Les partis Démocrate-chrétien, Radical-libéral, Bourgeois démocratique, Evangélique suisse et Socialiste, ainsi que l'Union suisse des arts et métiers et «Economiesuisse» soutiennent la réforme. Les Verts, les Verts libéraux, les jeunes UDC et les jeunes socialistes y sont opposés. L'UDC, l'Union

syndicale suisse et le syndicat Unia ont laissé la liberté de vote.

Nous comprenons le souci de conserver en Suisse des entreprises internationales qui fournissent à peu près 150'000 emplois (sans parler des emplois indirects) et paient la moitié de l'impôt fédéral sur le bénéfice des entreprises (5 milliards). L'inscription de la Suisse sur une liste grise, voire noire des pays fiscalement incorrects pourrait faire fuir une partie, difficilement estimable, de ces emplois et de ces revenus.

Nous comprenons tout autant la nécessité d'assainir la situation de l'AVS, qui se trouve dans les chiffres rouges depuis 2014 et dont les placements financiers ne rapportent plus de quoi compenser les déficits (différence entre les primes perçues et les rentes payées). Notons en passant que les deux milliards versés à l'AVS dans le cadre de la RFFA ne permettraient pas de l'assainir, juste de l'aider à survivre en attendant l'indispensable réforme de fond.

Mais nous comprenons surtout que ces deux questions n'ont rien à faire ensemble. Cette loi est le résultat d'un bricolage acrobatique conçu au détriment du principe général de l'unité de matière, qui interdit de mêler, dans un même texte soumis au vote du peuple, des dispositions de nature ou de buts

différents. Ce principe vaut pour les lois et les arrêtés comme pour les articles constitutionnels.

On nous dira que notre remarque est étroitement formaliste. Nous répondons que la forme et le fond sont étroitement liés. L'unité de matière n'est pas d'abord une exigence administrative. Marque de la rigueur du législateur, elle est une condition de la clarté de la loi et de la prévisibilité de son application. Surtout, elle seule permet au peuple et aux cantons de se prononcer clairement, en connaissance de cause et sans arrière-pensées. Quand une seule loi traite simultanément plusieurs matières, on peut être d'accord avec une partie de cette loi et opposé à une autre, tout en refusant qu'on sacrifie l'une à l'autre. L'électeur ne se trouve plus devant une pesée d'intérêts, mais devant un choix impossible, un déchiement. Sur le plan institutionnel, c'est une dissolution des droits populaires.

Comme trop souvent, on nous propose de sacrifier des principes généraux à des buts momentanés. Nous ne nions pas, en l'occurrence, l'importance de ces buts. Mais, à toujours sacrifier le long terme à l'urgence, même réelle, la Suisse est en train de s'enfermer dans une espèce d'idéologie utilitariste qui liquéfie sa colonne vertébrale politique. Ne pouvant cautionner une telle dérive, nous ne soutenons pas la RFFA.

Olivier Delacrétaz

Plan Wahlen 2019

En 1940, la Suisse comptait environ 4.3 millions d'habitants. Aujourd'hui, nous sommes 8.5 millions. La superficie de la Confédération n'a pas changé. Les terres agricoles ont été grignotées par le développement des constructions de toutes sortes, publiques et privées. La forêt s'est étendue au détriment des surfaces cultivables.

Durant la Seconde guerre mondiale, la Confédération a mis en œuvre le plan imaginé par Friedrich Traugott Wahlen. Le mot d'ordre était clair: labourer tout ce qui peut l'être. Des parcs publics et des jardins d'agrément se sont transformés en champs de pommes de terre. Cela a permis de nourrir convenablement la population malgré les difficultés d'importation.

L'euphorie des Trente Glorieuses a suivi. Ce développement sans limite ni contrainte a créé de la pollution, du mitage et la raréfaction des terres agricoles. La réaction législative fédérale est arrivée sous la forme de lois sur la protection des eaux, sur l'aménagement du

territoire et sur la protection de l'environnement, notamment.

Mais comment éviter la disparition trop rapide des terres agricoles labourables?

En 1992, le Conseil fédéral a édicté le Plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA) pour garantir des sources d'approvisionnement suffisantes, même en temps de crise. Ce plan, toujours en vigueur, fixe la surface totale minimale à 438'560 ha pour toute la Suisse, répartie entre les cantons. Berne doit en garantir 84'000 ha, le Canton de Vaud 75'800, soit 17% de la surface totale.

Pendant de nombreuses années, ce plan sectoriel est resté pratiquement lettre morte au fond des tiroirs des administrations. Mais, avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2014, de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire modifiée, ces surfaces d'assolement ont bénéficié d'une protection légale obligeant les autorités, qu'elles soient fédérales, cantonales ou communales, à les prendre en compte dans toutes leurs planifications. Plusieurs projets n'ont

pu aboutir car ils empiétaient sans nécessité absolue sur de bonnes terres agricoles. La presse a notamment parlé de l'installation avortée d'une entreprise à Orbe et du refus tout récent d'un quartier d'habitation à Rennaz.

Un urbaniste a critiqué la nécessité ou plutôt les modalités de ces SDA¹.

Les surfaces d'assolement font l'objet de la mesure F12 du Plan directeur cantonal entré en vigueur en 2018. On y relève que le Canton n'a pratiquement plus de marge de manœuvre et que tout empiètement sur les SDA doit être compensé ou refusé. Mais il y a une liste d'exceptions, soit de projets qui peuvent empiéter sur les SDA, dont notamment les zones à bâtir nouvelles pour répondre à la croissance attendue, les infrastructures de transports publics, les projets d'habitat collectif situés dans des sites stratégiques, les écoles et autres infrastructures publiques, les pôles de développement, les zones d'activités, etc. Le Plan directeur évoque aussi la révision de l'inventaire cantonal de ces surfaces ainsi que les possibilités de les

étendre à des zones et secteurs écartés pour le moment.

De telles mesures sont-elles nécessaires?

Si on produit actuellement en Suisse 100% des calories d'origine animale que nous consommons, nous ne produisons que 37% des calories d'origine végétale. C'est dire que l'injonction actuelle de «consommer local» n'est que très partiellement atteignable. Et il ne faut pas occulter que la production d'origine animale (poulets, œufs, porcs viande bovine) est certes helvétique, mais le plus souvent issue de fourrages importés.

La préservation des surfaces d'assolement est une mesure de défense nationale économique, de sécurité alimentaire. Il faut garantir une production agricole minimale pour survivre en cas de difficultés d'importations.

Comme l'armée, les surfaces d'assolement sont nécessaires.

Jean-Michel Henny

¹ 24 heures du 25 mars 2019

Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne

En été 2017, un colloque interdisciplinaire s'est tenu à l'Université de Lausanne, consacré à Aymon de Montfalcon, personnage important de l'histoire vaudoise. Les actes de ce colloque ont été publiés à la fin de l'année dernière¹, dans un beau livre qui mérite notre intérêt.

Né en 1443 à Flaxieu (Bugey, en Savoie), Aymon de Montfalcon est d'abord moine bénédictin, puis conseiller du duc de Savoie et abbé de Hautcrêt. Il est nommé évêque de Lausanne en 1491 par le pape Innocent VIII. Il meurt à Lausanne en 1517. Son neveu Sébastien de Montfalcon lui succède à l'épiscopat, jusqu'à la conquête bernoise de 1536 et le passage à la Réforme.

Le prélat et le diplomate

Sous la protection de la Maison de Savoie, Aymon de Montfalcon dirige fermement sa principauté épiscopale pendant plus d'un quart de siècle. Il se montre attentif à ses prérogatives temporelles aussi bien qu'à ses fonctions diocésaines.

Ambassadeur de la cour de Savoie et du roi de France, notamment auprès des Confédérés helvétiques, l'évêque de Lausanne peut être considéré comme un spécialiste des affaires diplomatiques.

On le voit aussi apparaître dans une curieuse affaire judiciaire, les

procès Jetzer, menés entre 1507 et 1509 à Lausanne et à Berne. Un frère convers qui prétendait avoir eu des apparitions de la Vierge Marie, mais aussi deux de ses supérieurs d'un couvent dominicain, furent condamnés au bûcher, contre l'avis d'Aymon de Montfalcon².

Un prince lettré en son château

Politicien avisé et mécène averti, Aymon de Montfalcon a été protecteur des lettres et poète lui-même. Au début du XVI^e siècle, il a fait réaliser un ensemble remarquable de peintures murales dans le château Saint-Maire, à Lausanne.

Dans le corridor du rez-de-chaussée, on peut admirer – aujourd'hui encore – des décors peints inspirés des poèmes allégoriques des *Douze Dames de Rhétorique*, de Georges Chastelain, et du *Bréviaire des nobles*, d'Alain Chatrier³.

Dans la salle dite «des conférences» du même château, les travaux récents ont remis à jour une peinture originale, montrant une femme nue, sur un cheval fou, en train de galoper vers un rocher⁴. On a cru d'abord qu'il s'agissait d'une allégorie de la vérité, mais les études récentes ont montré qu'il s'agit d'une mise en garde de la jeunesse, dont la fougue risque de s'écraser contre le rocher de la (mauvaise) fortune!

Un évêque flamboyant et sa mémoire

La troisième partie du livre met en évidence l'héritage important laissé par Aymon de Montfalcon à la cathédrale de Lausanne: suppression de l'ancien passage à pied et pour véhicules à travers l'édifice, construction d'une chapelle Montfalcon⁵, avec ses magnifiques stalles en bois, et surtout le portail occidental⁶, construit au début du XVI^e siècle, reconstruit fin XIX^e - début XX^e siècle, et restauré tout récemment.

Notons enfin que l'on trouve les armoiries d'Aymon de Montfalcon au château Saint-Maire et à la cathédrale de Lausanne, mais aussi au château de Glérolles (à Rivaz). On y trouve aussi sa devise personnelle *Si qua fata sinant*, tirée de *L'Enéide* de Virgile, que l'on traduit généralement par «si le destin le permet»⁷.

Conclusions

Les travaux de restauration récents du Château cantonal et de la Cathédrale ont remis en lumière un personnage important et un moment charnière de l'histoire vaudoise.

Aymon de Montfalcon donne à la fin de la période savoyarde un éclat particulier, marquant à sa manière le passage du Moyen Âge à la Renaissance. Les traces de son action sont encore bien visibles aujourd'hui, et le

livre publié par l'Université de Lausanne le rappelle à bon escient.

Antoine Rochat

¹ *Aymon de Montfalcon. Mécène, prince et évêque de Lausanne (1443-1517)*, volume édité par Bernard Andenmaten, Dave Lüthi, Jean-Claude Mühlethaler et Brigitte Pradervand, Etudes de Lettres, Lausanne 2018, 336 p. et 16 planches couleurs.

² «La défense d'une cause perdue. Le rôle de l'évêque Aymon de Montfalcon dans les procès Jetzer (Berne, 1507-1509)», par Kathrin Utz Tremp, *op. cit.*, pp. 63 à 84.

³ «Les peintures murales du château Saint-Maire. Autour des modèles allégoriques du prince-évêque», par Karen Straub, *op. cit.*, pp. 131 à 150.

⁴ «Sagesse proverbiale à l'usage d'une cour: le cheval de Jeunesse, le rocher de Fortune», par Jean-Claude Mühlethaler, *op. cit.*, pp. 151 à 173.

⁵ «La chapelle Montfalcon à la cathédrale de Lausanne», par Kérim Berclaz, *op. cit.*, pp. 241 à 258.

⁶ «Le portail occidental de la cathédrale de Lausanne: tradition et modernité d'un grand chantier gothique», par Dave Lüthi, *op. cit.*, pp. 291 à 310.

⁷ «Devises, armoiries et portraits d'Aymon de Montfalcon: un évêque en représentation», par Brigitte Pradervand, *op. cit.*, pp. 311 à 333.

Retour aux sources

La mezzo-soprano fribourgeoise Marie-Claude Chappuis chante sur les plus grandes scènes d'Europe et a enregistré (notamment des opéras de Mozart) avec des chefs tels que René Jacobs, Riccardo Chailly ou Nikolaus Harnoncourt. Mais elle ne renie pas pour autant ses racines et le répertoire vocal et choral qui l'a bercée dès son enfance. Ainsi, lorsque le directeur du label Sony Switzerland a souhaité qu'elle enregistre un disque de chants traditionnels suisses, elle n'a ni hésité, ni trouvé cela dégradant, elle qui raconte avoir chanté *Le vieux chalet* dès l'âge de trois ans. En résulte un disque sorti à la fin de 2018 et intitulé *Au cœur des Alpes*, en allemand *Volklied aus der Schweiz* (hélas sous-titré: *Marie-Claude Chappuis & Friends*). Ainsi qu'elle l'écrit dans la notice accompagnant le disque, la chanteuse s'est alors «plongée passionnément dans les vieux recueils de mélodies du terroir». Elle en a extrait des chansons en français (la majorité, dont plusieurs de l'abbé Joseph Bovet), en patois fribourgeois, en suisse-allemand, en italien (deux chansons) et même en romanche (une seule). Elle a souhaité donner «une couleur nouvelle ou un relief particulier à ces chants initialement écrits pour chœurs», d'où des accompagnements aussi variés et réussis que la guitare, le quatuor à cordes, le luth, l'accordéon, la mandoline et, bien sûr, l'incontournable cor des alpes. En outre, elle a même fait appel au célèbre Chœur des Armaillis de la Gruyère qui l'accompagne dans trois chansons (dont *Le vieux chalet*). En plus d'un timbre de voix magnifique,

Marie-Claude Chappuis possède une qualité dont les chanteurs professionnels ne sont hélas pas toujours pourvus: une diction remarquable; ce qui fait que l'auditeur n'a quasiment pas besoin du texte imprimé pour saisir le sens. A ce sujet, signalons toutefois une lacune du livret: les chansons en suisse-allemand, en patois fribourgeois, en italien et en romanche ne sont pas traduites en français, mais seulement en allemand et en anglais...

On peut trouver que pour ces chansons et mélodies populaires la mariée est parfois trop belle, mais écoutez par exemple la version du fameux *Nouthra Dona di Maortsè* (*Notre-Dame des Marches*) de l'abbé Bovet: impossible de résister à l'émotion dispensée par la mezzo-soprano fribourgeoise dans un exercice hautement périlleux puisqu'en soliste et sans aucun accompagnement!

Encore un dernier commentaire: le livret accompagnant le disque contient quelques vignettes délicieusement rétros de Vaud, Genève et Valais, mais, à notre connaissance, aucune des chansons retenues ne provient de l'un de ces cantons... Si le répertoire est peut-être moins riche qu'en pays fribourgeois, il en existe qui n'auraient pas fait mauvaise figure dans ce disque que l'on déguste néanmoins avec un plaisir non dépourvu de nostalgie.

Frédéric Monnier

Référence: *Au cœur des Alpes*, Marie-Claude-Chappuis & Friends. Sony Classical, 2018.

Vaud du ciel

Cela commence par la découverte d'un trésor photographique: quelque 3000 clichés restés en déshérence pendant des décennies représentant, en vues aériennes, la quasi totalité du territoire du canton. Ces clichés sont l'œuvre de l'ancien commandant de l'aérodrome de la Blécherette, Alphonse Kammacher, qui a constitué cette somme impressionnante entre 1930 et 1962.

Par une heureuse fortune, une de ces photographies tombe dans les mains de Jean-Michel Zellweger, lui-même pilote d'avion, et de surcroît passionné de photographie aérienne. L'idée germe de refaire le travail de Kammacher afin de montrer l'évolution de l'aménagement du territoire. Après une centaine d'heures de vol et 30 000 prises de vue, la matière était réunie pour passer à l'édition de deux forts volumes parus en octobre 2018 aux Presses polytechniques et universitaires romandes.

Le résultat est saisissant, par la qualité de l'édition d'abord, mais surtout par l'intérêt documentaire de la mise en évidence des transformations profondes qui ont modelé nos paysages en un demi-siècle. La page de gauche est réservée à la photo ancienne, et celle de droite montre le paysage actuel. Chaque double page est commentée avec érudition et précision par Jean-Pierre Dewarant, archéologue du paysage.

L'acquisition de ces livres, c'est la promesse de passer des heures et des heures à s'étonner, à fouiller les lieux connus, à aiguïser sa curiosité, enfin à s'interroger sur certains choix de notre société qui ont bouleversé notre cadre

de vie. Précisons que l'ouvrage n'est pas militant: il montre, il décrit. C'est au lecteur de cultiver ses nostalgies, de préférer l'état actuel ou de juger que l'évolution était inéluctable.

Dans certains cas, assez rares, les changements semblent peu considérables: la surface bâtie de villages comme Champtauraz ou Dèmoret n'a guère varié. La disparition des vergers et des arbres isolés ainsi que les remaniements parcellaires ont créé une géométrie rationnelle. Le monde de Gustave Roud a disparu. Cependant dans tout le canton, la surface des forêts denses a été préservée et même augmentée.

La pression démographique, l'industrialisation, l'hégémonie des transports routiers et de l'automobile en particulier, ont plus transformé notre cadre de vie en cinquante ans que les cent ans, voire les siècles précédents. Gland est un exemple frappant: les cartes topographiques nationales montrent peu de changements entre 1900 et 1950. A cette dernière date, la localité compte à peine 1200 habitants. En 2015, on a passé à plus de 12'000.

Ces dernières informations sont contenues dans un troisième volume, plus descriptif et technique, placé sous la direction de Xavier Fischer et de Bruno Marchand. Les livres peuvent être acquis séparément. Mais l'édition intégrale sous emboîtement est déjà épuisée. L'ensemble pèse plus de huit kilos, ce qui confirme qu'on a bien à faire à un monument, un événement essentiel dans notre canton.

Jean-Blaise Rochat

La rose en papier et le fusil d'assaut

Entre girons de chants, de fanfares et de jeunesses du plateau, entre courses de tracassets de Lavaux et dégustations de bourru de La Côte, les fêtes d'abbaye font figure d'archétype de la fête villageoise «à la vaudoise».

Elles imprègnent d'abord un rythme. N'ayant lieu que tous les deux ou trois ans, les fêtes d'abbaye savent se faire attendre. On les prépare, bien entendu avec minutie, mais surtout avec attention aux détails et aux susceptibilités. Aux deux en même temps lorsqu'arrive l'heure, pour le comité, de fixer le repas de fête. Malgré son immuabilité, le menu «Rôti de porc, langue de bœuf sauce aux câpres et vacherin glacé» est chaque fois rediscuté. Quel traiteur prendre? Qui avait fourni le vin l'an dernier? Qui dirigeait le service? Ces questions d'apparence triviale interrogent en réalité les relations personnelles.

Lorsque la fête arrive, son temps se mêle à un espace. Les trajets des différents cortèges sont arrêtés en fonction des domiciles des rois du tir. On attend d'eux qu'ils offrent l'apéritif. Les rues sont décorées. Chaque quartier rivalise d'originalité pour embellir les fontaines. Les fleurs en papier éclosent sur les sapins coupés pour l'occasion dans les forêts communales. Par le culte d'abbaye du dimanche matin, l'église du village prend également sa place. La salle communale, ou la cantine pour les villages du Pied du Jura, se transforme en quartier général des opérations festives.

Continuer d'associer l'ensemble de la population d'un village au déroulement de la fête est désormais l'une des principales difficultés que rencontrent les abbayes. La population de nos villages a fortement changé ces dernières années.

Et dans bien des communes entourant Lausanne, les abbayes doivent veiller à ne pas apparaître comme le bastion des familles bourgeoises, réunissant les derniers agriculteurs, les heureux vendeurs de terrains constructibles et les membres de la Municipalité. Il en va d'un combat contre l'effacement, déjà bien entamé, des mœurs vaudoises sur l'arc lémanique. Conserver des abbayes vivantes garantit le maintien d'une importante transmission de l'identité vaudoise.

Pour compliquer encore la tâche, la chute des effectifs de l'armée entraîne une baisse du nombre de personnes accoutumées aux règles d'un stand de tir: «culasse en arrière, magasin enlevé, point blanc»! Les abbayes sont des fêtes aux origines lointaines. Leur dimension martiale fait partie de leur identité, depuis la prise des drapeaux des sociétés locales jusqu'au couronnement, au garde-à-vous, des rois du tir. Cette cérémonie est le moment le plus important de la fête. Il incarne cette solennité un peu forcée que les Vaudois aiment tant, faite à la fois de déférence et d'ironie.

Le concours de tir aux armes militaires donne aux abbayes vaudoises leur perspective institutionnelle. Elle réalise l'union entre la vie quotidienne d'un village et la place du Canton dans l'alliance fédérale. Soutenir la pratique du tir revient, par le truchement des abbayes, à structurer la communauté vaudoise.

Nous voterons le 19 mai sur la réforme de la loi fédérale sur les armes. La reprise de l'acquis Schengen et donc, de la directive UE 2017/853 sur les armes, nous l'imposerait. Bien qu'elle ne change en rien les obligations du militaire voulant conserver son arme après

son service, elle provoque un violent changement de paradigme. Les abbayes en seront les premières perdantes.

Au nom de l'armée de milice et de l'arme à domicile, les fusils semi-automatiques ont toujours bénéficié en droit suisse d'un statut privilégié. Le *fuss 90* de nos soldats – cette «Kalashnikov faite par Rolex»¹ – est l'héritier direct des mousquetons 1911, et avant eux, du Wetterli. Chaque citoyen suisse mâle peut, constitutionnellement, être appelé au service militaire; les femmes sur une base volontaire. Chaque Suisse peut donc se voir confier un fusil semi-automatique sous l'uniforme, puis le conserver s'il le veut. On n'a jamais jugé nécessaire, dans de telles conditions, de soumettre les fusils d'assaut 57 et 90, dotés de leurs magasins réglementaires de vingt coups, ou toute arme analogue, à une autorisation spéciale d'acquisition.

La directive UE place les armes semi-automatiques dotées d'un magasin de plus de onze cartouches dans la catégorie A des armes interdites.

L'interdiction est le principe. Le droit de posséder un fusil n'est plus reconnu comme une prérogative du Suisse, soldat

en acte ou en puissance. Au contraire, on fait du soldat suisse conservant son arme à l'issue de son service une sorte d'anomalie du système. Il en va de même du membre d'une société de tir, privilégié dans l'octroi d'une autorisation exceptionnelle d'acquisition. L'armée de milice, ou le dense tissu associatif des tireurs sportifs n'apparaît, aux yeux des négociateurs de l'UE, comme rien d'autre qu'un folklorisme consenti.

On bascule donc d'un régime d'annonce à un régime d'autorisation exceptionnelle, sanctionnée par des contrôles. Il sera encore plus difficile pour les abbayes de gagner des nouveaux membres. Le présupposé prohibitif de la nouvelle loi sur les armes finira bien par gagner les structures mentales. On ne saurait accepter que la LArm révisée considère tant de nos concitoyens comme des criminels momentanément tolérés.

Voter NON le 29 mai à la directive UE sur les armes permettra aux roses d'abbaye de continuer à fleurir.

Félicien Monnier

¹ Les guillemets indiquent bien que nous ne sommes pas l'auteur de ce génial aphorisme...

Aux yeux de l'UE, le soldat et le tireur suisses ne sont qu'un folklorisme consenti.

LArm: droit évolutif avez-vous dit?

Les partisans de la réforme de la loi sur les armes martèlent que le statut du soldat suisse est sauf, que les tireurs sportifs sont préservés et que, en réalité, la reprise de la directive UE ne changerait rien à notre droit.

Il convient d'abord de dénoncer cette argumentation, de plus en plus fréquente, consistant à prétendre qu'une réforme, imposée par le droit international, «ne change rien» à notre propre droit. Il s'agit pour ses utilisateurs de faire passer la pilule à un souverain suffisamment indifférent à la politique pour ne pas lire les textes. Précisément, faite de nouveaux textes, avec de nouveaux mots, une réforme législative change toujours quelque chose.

Cela est d'autant plus faux que la directive UE sur les armes prévoit elle-même sa propre évolution: «Au plus tard le 14 septembre 2020, puis

tous les cinq ans, la Commission (européenne) soumet au Parlement européen et au Conseil un rapport sur l'application de la présente directive, y compris un bilan de la qualité de ses dispositions, assorti, s'il y a lieu, de propositions législatives concernant, en particulier, etc...» (art. 17).

Autrement dit, dans une année et demie, nous saurons déjà quelles modifications la Suisse devra reprendre dans sa législation. Cessons donc de nous vanter des prétendues concessions emportées par nos négociateurs. Elles sont temporaires, non seulement en raison du mécanisme de reprise de l'acquis Schengen, mais surtout du fossé mental qui sépare les objectifs de l'UE des réalités de la pratique du tir en Suisse.

Fé. M.

Opaque transparence

L'échange automatique de renseignements (EAR) international sur la situation financière des contribuables doit permettre de réaliser la Justice absolue en la matière. Mais la Commission européenne a publié, fin 2018, un rapport sur l'application de ce système, qui dresse un «bilan mitigé». Le *Service d'information* du Centre Patronal nous en donne quelques éléments: l'EAR entraîne une forte augmentation du volume des données à traiter par les administrations fiscales; si forte que certains Etats n'ont même pas consulté les documents qu'ils ont reçus; d'autres n'ont pas encore utilisé ces informations, ou seulement de manière limitée (tiens, tiens, y aurait-il là une nouvelle inégalité entre contribuables?). Au reste, les coûts liés à la récolte et à l'analyse de ces documents sont très élevés, et

les Etats n'arrivent pas à chiffrer les avantages financiers qu'ils retirent de cette innovation.

Le meilleur des mondes a ses pesanteurs...

C.

Occident express 28

Dans une ville comme Belgrade où les puissances étrangères jouent aux échecs depuis des siècles, la diplomatie est un sport extrême. Enfin, était. Car les choses changent rapidement. Il y a quelques années seulement, les ambassades jouaient un rôle central dans cette ville. C'est là que l'on rencontrait ceux qui comptent, que l'on échangeait des informations chaudes et qu'on s'envoyait gratuitement les meilleurs champagnes. On n'aurait manqué pour rien un 1^{er} août 2012 à l'ambassade de Suisse; le gouvernement serbe s'y rendait *in corpore* et les derniers invités se faisaient chasser à 3h du matin, ivres, joyeux et informés. En 2018, pas un seul ministre n'y était, pas un seul personnage d'envergure, ai-je appris, puisque je ne prends plus la peine de m'y rendre. Des discussions internes m'ont appris comment, hélas, depuis quelques années, la diplomatie suisse et européenne est de plus en plus soumise aux comptables et aux fonctionnaires des capitales. La formation du corps diplomatique subit les mêmes travers, le prestige de la fonction est un vieux souvenir et les nouveaux diplomates ont pour devoir d'être aussi inodores et incolores que possible. Pour la Suisse par exemple, les ambassadeurs doivent

acheter tout le vin de l'année (exclusivement suisse bien entendu) en avance sur leurs fonds propres, et se faire ensuite rembourser par la Confédération sur production de facture conforme. Toute dépense supérieure à 5'000 francs doit faire l'objet d'un rapport et d'une autorisation. Les ministres font désormais des visites de quelques heures et ne passeraient la nuit sur place qu'en cas de danger cyclonique. La bonne nouvelle, pour la Serbie, est que ce désintérêt signifie également une marque de confiance dans l'avenir de ce pays et de cette région. L'inquiétude frénétique du passé n'est plus de mise, on se normalise, on se fonde dans la masse. Mais voilà, le président chinois vient pour trois jours et Poutine pour deux jours. La nature a horreur du vide et l'Europe, occupée à assurer sa propre survie, laisse le champ libre à ceux qu'elle prétend néanmoins détester. Ce qui est d'ailleurs une vieille histoire: le désintérêt chronique des grandes nations européennes pour les Balkans est une des causes premières des troubles qui s'y sont déroulés, de l'invasion ottomane aux guerres des années 90. L'actuelle médiocrité diplomatique n'est que le dernier avatar dans cette continuité.

David Laufer

La Nation

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Seul contre le reste du monde

Si l'on en croit le dernier ouvrage¹ de M. Eric Werner, le nihilisme – que nous définirions aussi comme l'envie souterraine éprouvée par une civilisation d'en finir avec elle-même – aborde sa phase ultime en Occident. Les deux guerres mondiales avaient laissé debout certains pans de l'édifice, mais quelques décennies plus tard, la « globalisation » achève de détruire celui-ci. Les usines ferment ou sont délocalisées; il y a plus de chômage; l'immigration est envahissante; l'école s'est effondrée; les conditions de travail se sont péjorées; l'Eglise est en mauvaise posture; le sentiment d'appartenance à une nation et la citoyenneté se défont. Nous vivons le « déracinement de tout ce qui existe », la « perte des repères ». Que les Etats occidentaux aient en outre abandonné le monopole de la violence légale, concurrencés qu'ils sont par le crime organisé, les narcotrafiquants, les terroristes, inquiète beaucoup M. Werner.

Aussi se demande-t-il, s'autorisant comme de coutume des classiques (Homère, Sophocle, Descartes), si l'individu moderne, privé de son statut de citoyen, a le droit de prendre les armes pour se défendre lui-même. La réponse est « oui ». L'individu en a non seulement le droit, mais le devoir. L'auto-défense enrayer « l'annihilation », permettant à

l'homme de conserver l'idée qu'il se fait de lui-même.

M. Werner adopte un point de vue individualiste inspiré par le philosophe anglais Hobbes. Il a existé un état de nature où les individus se livraient à la guerre de tous contre tous. Puis certains d'entre eux conclurent un contrat. Ils renoncèrent à leur liberté originelle pour se soumettre à un Prince qui promit en échange d'assurer l'ordre et la paix dans un embryon de communauté. Ce fut l'état civil, les hommes devinrent citoyens.

De nos jours, selon Eric Werner, l'Etat (le Prince) ne respecte plus les clauses du contrat. Il protège les citoyens moins efficacement. La prospérité matérielle n'a pas disparu, mais se fragilise. La guerre civile est encore circonscrite, mais l'insécurité s'accroît. Les zones de *non-droit* se multiplient; des actes de violence gratuite se produisent dans les rues; le multiculturalisme divise la société en sous-groupes; les gens sont si préoccupés par la nécessité de conserver un emploi qu'ils n'ont plus le temps de penser, notamment à la politique. Des crises écologiques, financières, numériques ou sanitaires menacent. L'Etat ne se soucie plus des remparts de la cité ni des lois qu'il lui arrive de transgresser lui-même. En même temps, il demeure fort.

Disposant de fonctionnaires nombreux, il surveille les citoyens et leur impose des chicanes. Peu soucieux de l'insécurité croissante, il reste hostile à l'auto-défense. Le discours officiel considère la société comme un écosystème où il est normal, voire souhaitable, que des crises se produisent. Il entretient même les divisions. Le citoyen est prié de « faire avec », de « s'adapter », de « laisser passer l'orage ». Face aux prédateurs, il doit faire preuve de « résilience »: subir puis surmonter les « incidents ». L'Etat, notamment l'Union européenne, étape en direction de l'Etat mondial, n'a pas l'intention de protéger les citoyens; les frontières ne l'intéressent pas.

Seulement, pour bien vivre, l'homme a besoin de stabilité, de protection, d'une mémoire assurant son identité. Eric Werner encourage l'individu à prendre ses distances par rapport à l'Etat qui perd sa légitimité. Il faut recréer la cité sur une base nouvelle et cette base, c'est le « moi », le « je ». L'Etat souhaiterait que l'individu dise *je ne pense plus, je ne suis plus*, mais celui-ci répond: *Je réplique, donc je suis (...) en tant que rebelle apolis (sans cité en grec, réd), par ma propre initiative à moi, dans ma sphère individuelle (en lien bien sûr aussi avec d'autres qui seraient dans la même démarche), qui réinvente ou recrée le corps social*. La famille est un point de départ trop petit; ce que l'auteur appelle le « terroir » et le quartier sont la bonne échelle. Le rebelle s'enracine dans le sol natal, il fuit la mondialisation « liquide », il a le courage de battre en retraite. Il quitte le Titanic pour rejoindre la terre et rebâtit « un havre de paix et de sécurité ». Recherchant l'autonomie, voire l'autarcie, il devient frugal, produit lui-même sa nourriture, se déplace à pied, se passe de médicaments, de

téléphone portable et de carte de crédit. Il s'aguerrit, surmontant même la peur de la mort.

M. Werner promeut une sorte d'individualisme qui lui est propre, tempéré par des références à L'Antiquité grecque, mais induit en erreur par l'idée hobbesienne d'état de nature. Il défend seul la civilisation contre le reste du monde.

A la Ligue Vaudoise, nous apprécions la netteté des vues de M. Werner, mais nous ne partageons pas entièrement sa tendance « survivaliste ». Il raisonne bien, mais à partir de prémisses discutables. Il écrit: *Des fragments de sociabilité subsistent ici et là, ou alors (la guerre aidant, justement) réapparaissent après avoir momentanément disparu, des îlots d'entraide, des petites républiques en gestation*. Oui, l'état social ne se défait jamais complètement, mais la politique du pire n'est pas nôtre; nous ne souhaitons pas une crise majeure pour refaire la communauté. Celle-ci n'est pas aussi affaiblie que M. Werner le croit, trop porté à réfléchir à l'échelle occidentale, pas assez à celle de son pays. Elle est seulement noyée dans le discours médiatico-politique ennemi des nations. Des familles résistent au démembrement, des corps intermédiaires peuvent fournir des chefs capables de changer de direction, l'armée confédérale existe encore. Même parmi les jeunes qui défilent « pour la planète », certains lieront peut-être le combat écologique à la défense de leur petite patrie, car la protection de l'environnement n'est pas séparable de celle des habitants d'un territoire déterminé.

Jacques Perrin

¹ *Légitimité de l'Autodéfense*, Xenia/Antipresse, 2019

Le flipper: un jeu digne des Jeux

Le flipper n'a pas cessé de cliqueter et de tinter. Il s'est fait rare, il est vrai, dans le fond des cafés ou sous les néons des salles de jeux. Mais il perdure, le « tac-tac », comme on l'appelait aussi (abusivement, car l'authentique tac-tac est un jeu à deux boules suspendues à des fils qu'on tient en main). Il se maintient même si bien que ses amateurs les plus adroits se mesurent en championnat; il s'en organise un en Suisse, dont les épreuves préliminaires se sont tenues il n'y a pas longtemps quelque part à La Côte; et le championnat du monde se déroule le plus souvent aux Etats-Unis d'Amérique.

C'est donc un sport à part entière, qui devrait normalement trouver sa place aux Jeux Olympiques. D'aucuns trouveront cette proposition déplacée, jugeant que le billard électrique ne réclame pas de grandes performances physiques. Appréciation erronée! L'art de pulser la bille métallique, grâce au ressort initial et plus encore par le truchement des doigts articulés de la mécanique, requiert une domination parfaite du geste et des nerfs, une rapidité de réaction exemplaire, pour que cette boule atteigne les champignons riches en énergie de rebond, percute une cible minuscule au fond du plan incliné et évite le couloir de la perte. Une intense concentration donc, comme au tir, discipline olympique.

De plus, tout n'est pas dans le doigté. Pour que la boule rebondisse juste,

il faut de temps à autre imprimer à la caisse lumineuse un imperceptible élan. On obtient ce résultat par une légère pression du corps ou des bras contre le billard, produite elle-même par un souple déhanchement. Ce qui appelle une maîtrise corporelle comparable, même si c'est moins spectaculaire, à celle qu'exigent certains exercices au sol de la gymnastique artistique, discipline olympique.

Mais n'allez pas donner cette impulsion avec trop de force ou de brusquerie, car la machine regimberait: tilt! la partie est perdue. Il faut en effet traiter le caisson avec la plus grande finesse, en développant l'intuition de ce qu'il acceptera. Il faut « sentir » la machine, comme il faut sentir et respecter l'animal que l'on dresse, ce qui rapproche le flipper du dressage équestre, discipline olympique.

On voit que l'art exigeant du tac-tac trouverait une place largement justifiée au programme des Jeux Olympiques. Pour obtenir l'aval du CIO, il conviendrait probablement de songer à une concession majeure à l'hygiénisme contemporain. Car le vrai joueur de flipper, à l'époque des arrières-salles enfumées, faisait preuve de sa virtuosité la cigarette aux lèvres et la cendre tombait, dans le meilleur des cas, au moins trois fois avant la fin de la partie. Les champions d'aujourd'hui renonceraient à la Gauloise disque bleu pour décrocher les cinq anneaux.

J.-F. Cavin

Pays et parti

Un de nos lecteurs, M. D. Husson, nous transmet, en écho à l'édition de la dernière *Nation*, un exemple de « faille » entre l'esprit patriotique et l'esprit de parti. C'est une citation du général de Gaulle dans ses *Mémoires*

de guerre: « Edouard Herriot déclina mon offre de faire partie du gouvernement. Je lui demandai d'aider à la reconstruction de la France; il me déclara qu'il se consacrerait à restaurer le parti radical. »

Le Pacte hors sol

Extrait d'une interview d'Alain Finkielkraut dans *L'Information immobilière*, sur le thème du mécontentement du peuple:

– *D'aucuns évoquent (...) la thèse prêtée à Friedrich Hayek selon laquelle la démocratie débouche fatalement sur un système dictatorial. Est-ce pertinent?*

– *Je ne le crois pas. M Trump, par exemple, est une catastrophe, mais ce n'est pas un dictateur! C'est plutôt un clown. Mais si l'on souhaite vraiment éviter de mauvaises surprises comme l'accession au pouvoir de Marine Le Pen, il faut arrêter de dire que*

l'immigration est un facteur de prospérité, d'innovation et de développement durable, comme le prétend le Pacte de Marrakech de l'ONU, dont on nous explique sans rire qu'il n'y a pas à s'en préoccuper parce qu'il « n'est pas contraignant »! L'inquiétude existentielle de nos Nations doit être prise en compte par tous les partis républicains, de droite comme de gauche, et il faut impérativement cesser de l'abandonner à l'extrême droite démagogique.

M. Finkielkraut sera-t-il entendu aussi par nos bonnes âmes mondial-moralisatrices?

C.

Loi sur les armes: appel aux soutiens

Un comité de campagne s'est constitué contre la réforme de la loi sur les armes. La Ligue vaudoise en assure le secrétariat. Ses ressources financières sont modestes. Vous pouvez contribuer à les augmenter en versant sur le compte bancaire suivant une somme qui permettra au comité vaudois de développer ses efforts de campagne:

Société vaudoise des carabiniers
1000 Lausanne
Compte 10-1912-6
IBAN CH35 0900 0000 1000 1912 6
Mention: Campagne LArm

Toute campagne politique exige un travail de terrain, de la distribution de tracts au collage d'affiches. N'hésitez pas à vous annoncer pour fournir votre aide. Notre secrétariat de campagne ne manquera pas de vous formuler des propositions d'action:

Comité vaudois NON à la directive UE sur les armes
Place du Grand-Saint-Jean 1
CP 6724
1002 Lausanne
guggisbergfils@gmail.com